



NEWS

RECENSEMENT 2024 - DU 18 JANVIER AU 24 FÉVRIER

Cette année, Mantes-la-Jolie réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. Une partie des logements et des habitants seront recensés du 18 janvier au 24 février 2024.

Publié le 05 décembre 2023

Dans notre commune, le recensement a lieu tous les ans. **Chaque année, un échantillon différent de la population est recensé.**

Si vous en faites partie, une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres.

Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres.

Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser.

Ce document est indispensable pour vous faire recenser, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site

le-recensement-et-moi.fr (<https://le-recensement-et-moi.fr/>)

DES QUESTIONS ?

Vous vous absentez durablement ?

Contactez votre mairie et demandez vos codes pour vous recenser en ligne.



le-recensement-et-moi.fr



Comment me recenser ?

Vous recevrez chez vous le questionnaire en ligne ou sur papier.



le-recensement-et-moi.fr



Étudiants, le recensement vous concerne aussi !

Transports, logements, équipements sportifs et culturels... c'est utile pour vous aussi.



Le recensement de la population c'est gratuit !

Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclament de l'argent.



Le recensement par internet, c'est simple !

Recensez-vous en ligne et gagnez du temps.



le-recensement-et-moi.fr



Recensez-vous en ligne pour limiter les contacts.

Se recenser sur internet 100% sans contact.



le-recensement-et-moi.fr



Vous vivez à plusieurs endroits au cours de l'année ?

Vous êtes recensé à la commune de votre résidence principale.



Le recensement a démarré : plus que quelques jours pour vous faire recenser !

Si vous êtes recensé cette année, n'oubliez pas de répondre au questionnaire dans les prochains jours.



Pourquoi ne suis-je pas recensé cette année ?

Le recensement de la population a lieu tous les ans, mais pas partout dans le monde en même temps.



Le recensement de la population a démarré !

Si vous êtes recensé cette année, n'oubliez pas d'y répondre.



Le recensement démarre le 18 janvier !

Si vous êtes recensé cette année, vous serez prévenu par votre commune.



Le recensement se déroule en garantissant la sécurité sanitaire.

Tout le monde y contribue en respectant les gestes barrières.



Le recensement, c'est sûr !

Vos données sont protégées : seul l'Insee y a accès, et est tenu au secret statistique.



Le recensement de la population c'est utile pour les communes.

Le budget de votre commune dépend du nombre de ses habitants et de sa composition.



Le recensement de la population c'est utile pour tous !

Connaitre la population permet d'adapter les équipements de votre commune : transports, écoles, maisons de retraite...

